

**N ° 2025-02-01 - CONVENTION DE SERVITUDES ENEDIS - LES FROMENTAUX**

Le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer la convention de servitudes avec ENEDIS pour la parcelle AX 0409 des Fromentaux, pour le passage d'une ligne souterraine de 400 Volts.

**N ° 2025-02-03 - MARCHÉ DE TRAVAUX SALLE MUNICIPALE (1ÈRE PARTIE)**

Le conseil municipal a autorisé M. le Maire à signer les premiers marchés attribués pour certains lots dans le cadre des travaux de la salle municipale, à savoir :

LOT 01 - DEMOLITION DESAMIANTAGE pour 79 370.00 € HT

LOT 02 - VRD pour 138 483.20 € HT

LOT 03 - ESPACES VERTS pour 10 215.00 € HT

LOT 04 - GROS ŒUVRE pour 237 900.00 € HT

LOT 08 - CLOISONS & PLAFONDS pour 194 700.00 € HT

LOT 10 - MENUISERIES INTERIEURES pour 60 804.52 € HT

LOT 11 - SOLS DURS pour 44 545.78 € HT

LOT 13 - PEINTURE pour 17 478.35 € HT

LOT 15a - ELEC CFO CFA pour 200 569.28 € HT

LOT 20 - FORAGE pour 57 483.00 € HT

**N ° 2025-02-04 - ACHAT JEU ESPACE PUBLIC FIEF DE LA BUTTE**

Le conseil municipal a validé l'achat d'une structure de jeux pour les 6 mois/6 ans au prix de 12 024 € TTC, elle sera installée au Fief de la Butte à proximité du Pôle Enfance.

**N ° 2025-02-05 - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS - CREATION & SUPPRESSION D'EMPLOI**

Le conseil municipal a validé les modifications suivantes au tableau des effectifs, à savoir :

Au service enfance, la modification des temps de travail de deux adjoints d'animation : un agent voit son contrat passer de 15 h/semaine à 16 h 50 et l'autre agent de 12 h/semaine à 13 h 20. Au niveau du service technique, il s'agit de la création d'un poste d'un agent pour un accroissement temporaire d'activité sur la période du 3 au 12 mars (foire commerciale).

**N ° 2025-02-06 - LOCATION LOGEMENT DE LA CURE**

Le conseil municipal a fixé à 420 € par mois le montant du loyer du logement de la cure sis au 3 rue des Abbés Courtais.

**N ° 2025-02-07 - DENOMINATION ET NUMEROTATION LOTISSEMENT DE LA CHOLETTERIE**

Le conseil municipal a approuvé la dénomination et la numérotation du futur lotissement de la Choletterie, à savoir l'impasse des Salamandres avec une numérotation de 1 à 17.